

EHPAD et aidants familiaux : une complémentarité en soutien au bien-être collectif



« Mon EHPAD, mon domicile » vise à donner son rôle à la famille : visites, aides, accompagnements

La complémentarité entre résidents, proches, bénévoles et professionnels est alors essentielle pour dynamiser l'EHPAD

et faire vivre le lieu. Le GROUPE SOS Seniors encourage les proches à s'investir au sein de l'EHPAD pour animer ou accompagner l'établissement, tout cela dans le respect des rôles respectifs et du savoir-faire des professionnels au service des personnes accueillies.

Chaque « petite pierre » apportée au développement d'un projet d'accompagnement personnalisé ou collectif contribuera à enrichir le quotidien de chacun.

L'EHPAD : votre nouveau domicile



« Le bon sens et le bien-être »



GROUPE SOS Seniors

47, rue Haute Seille - 57000 Metz
Tél. : 03 87 22 21 24

dg.seniors@groupe-sos.org

www.groupe-sos.org

Chaîne Youtube : GROUPE SOS Seniors



L'EHPAD : votre nouveau domicile



Vous entrez en EHPAD : Nous nous réjouissons de vous accueillir au sein de votre nouveau domicile. Afin que votre quotidien soit rendu le plus agréable et serein possible, il nous apparaît important de vous éclairer sur la philosophie d'accueil du GROUPE SOS Seniors « Mon EHPAD, mon domicile », tournée vers le bon sens et le bien-être.



Le saviez-vous ?



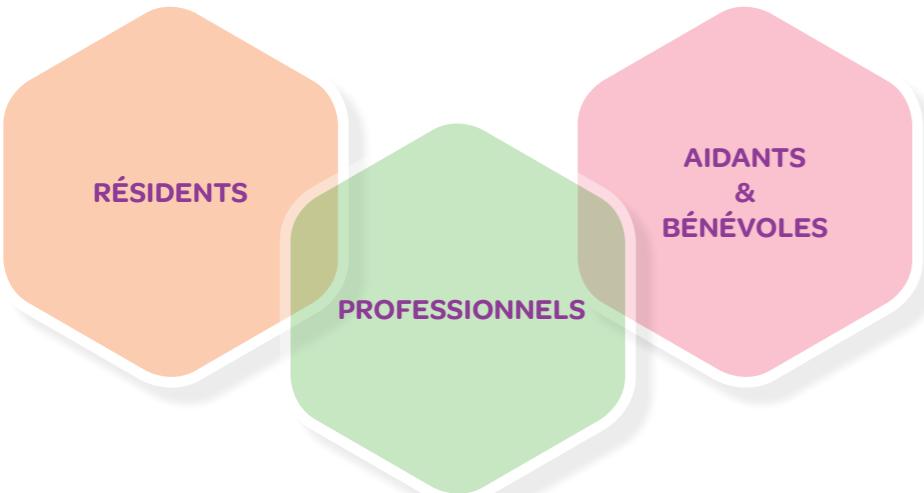
Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

L'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide partielle ou totale dans les actes de la vie quotidienne et de soins.

Il a pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

Comment se distingue l'EHPAD du GROUPE SOS ?

L'EHPAD n'est ni un hôtel, ni un hôpital mais une résidence domiciliaire dans laquelle se côtoie une communauté d'acteurs, **qui ont tous une place et un rôle à occuper**.



Le respect du droit et des libertés individuelles considère la personne âgée à part entière, autonome et en capacité de jouir de l'ensemble de ses droits, et ce indépendamment d'éventuelles attentes de ses proches. Ainsi, aucun soin de



Ces rôles ont un triple intérêt : s'approprier pleinement les lieux en se sentant chez soi, entretenir une activité physique et partager des valeurs d'entraide.

Par ailleurs, la valorisation de soi, la solidarité et l'entraide sont des valeurs fortes de notre politique sociale. Il nous apparaît alors indispensable que ces valeurs soient partagées entre tous les acteurs, y compris les résidents.

Aussi, la conjugaison de ces 2 principes nous amène à encourager les résidents à occuper des rôles et fonctions au sein de l'EHPAD.
Il peut exister alors une implication du résident en tant que : accueillant, vaguemestre, animateur de jeux, aide-repas, aide-jardinier, ...

Le résident, acteur du fonctionnement et de la vie de l'EHPAD

force ou prestation imposée ne sont mis en œuvre au sein de notre EHPAD. La personne vivant au sein de l'établissement est considérée au travers de ses envies, de ses capacités restantes et non pas de sa dépendance.

Ainsi pour prévenir le risque de perte d'autonomie et repousser sa survenue, **le fonctionnement de l'EHPAD repose sur une participation des personnes âgées** à son fonctionnement et ces dernières sont encouragées à réaliser un certain nombre d'actes et de tâches par elles-mêmes (s'alimenter seul, se laver, s'habiller, ainsi qu'un ensemble de tâches domestiques).



Dans une volonté de faire de notre établissement, un lieu de vie et d'envies, **les métiers en EHPAD évoluent, conjuguant expertise gériatrique et conception domiciliaire de l'accompagnement comme les services de soins à domicile le font.**

Les résidents sont rendus acteurs du quotidien aux côtés des professionnels, laissant plus de temps aux moments d'échanges et de complicité.

Les professionnels en place encouragent les résidents davantage à faire eux-mêmes plutôt que d'exécuter à leur place.

Ils sont alors formés à mobiliser et stimuler les personnes âgées selon leur autonomie restante et non pas selon leur dépendance.

Par ailleurs, chaque professionnel, ainsi que tous les autres acteurs (résidents, familles, visiteurs), sont invités à exprimer d'éventuels talents, passions ou occupations aux côtés des résidents. Selon ses envies et disponibilités, un professionnel peut alors réaliser une animation qui sortirait de sa fonction intrinsèque.

Dans le cadre d'une relation triangulaire (résident, aidant familial, professionnel) renforcée et d'égale perception, le port de la tenue professionnelle n'est pas rendu obligatoire. Chaque professionnel est alors libre de porter une tenue ou non.